



Département  
des Landes

Arrêté publié sur le site de la collectivité le 22 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 040-224000018-20231222-DCPU\_20\_2023-AR



**Xavier Fortinon**  
Président du Conseil départemental  
DCPu 20-2023

Les Landes, le Département

## ARRÊTE

### CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – 2<sup>ème</sup> PHASE POUR LA RESTRUCTURATION PARTIELLE DU COLLEGE JEAN ROSTAND DE CAPBRETON (40130)

**Le Président du Conseil départemental des Landes,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R2162-15 à R2162-24 ;

**VU** la délibération n° 1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

**VU** la délibération n° 5 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, portant délégations d'attribution données par le Conseil départemental au Président ;

**VU** la délibération n° H 1 en date du 11 avril 2016, inscrivant en AP 523 les premiers crédits d'investissement nécessaires à l'opération de restructuration partielle du Collège Jean Rostand à CAPBRETON (40130) ;

**VU** l'avis d'appel public à candidature pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration partielle du Collège Jean Rostand à CAPBRETON (40130) publié au JOUE, au BOAMP, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation <https://marchespublics.landespublic.org> et sur le profil acheteur du Conseil départemental des Landes [www.landes.fr](http://www.landes.fr) ;

**VU** le procès-verbal du jury de concours en date du 28 novembre 2023, proposant, après débats et votes, le classement des quatre projets ;

Hôtel du Département  
23, rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Mél. : [marchespublics@landes.fr](mailto:marchespublics@landes.fr)

**landes.fr**



Sur proposition du jury de concours ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

L'équipe dont le mandataire est indiqué ci-dessous avec les co-traitants est désignée lauréate du concours organisé en vue de l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration partielle du collège Jean Rostand à CAPBRETON :

Mandataire : SLK ARCHITECTES Mandataire - Economiste Lots architecturaux - BIM MANAGER - ERGONOME  
97 avenue Georges Clémenceau - 40000 MONT DE MARSAN

Co-traitants :

Bureau d'études STRUCTURE GO - FLUIDES - VRD - HQE - ECONOMISTE LOTS TECHNIQUES GO ET VRD  
INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE - Village Biarritz Iraty - Les Aldades - 4 rue des Mésanges 64200 BIARRITZ

Bureau d'études structure BOIS/METAL - ECONOMISTE LOTS STRUCTURES BOIS/METAL  
BET B&M Guillaume GUYTON - 145 chemin de Marque Dessus 64530 GER

Bureau d'études cuisines collectives  
INTEGRALE DE RESTAURATION - Rue du 11 novembre 1918 - Bâtiment 9 33150 CENON

Bureau d'études acoustique  
DELHOM ACOUSTIQUE - ZA de Tourneris - Lot1 31470 BONREPOS SUR AUSSONNELLE

Bureau d'études paysagiste, ECONOMISTE LOTS AMENAGEMENTS PAYSAGERS  
ATELIER DU PERISCOPE - 28 avenue de la Mairie 33950 LEGE CAP FERRET

### **ARTICLE 2 :**

La prime de 32 000 € HT prévue à l'article 5 du règlement du concours en application des articles R2172-4 et R2172-6 du code de la commande publique est attribuée aux trois équipes qui ont remis une offre lors de la deuxième phase du concours. Cette prime constitue une avance sur honoraires pour l'équipe retenue.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.  
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le

**22 DEC. 2023**

**X F. L**

Xavier FORTINON  
Président du Conseil départemental